

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°DNCMP/58/T/2022-2023 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTE DE RUBAMVYI EN COMMUNE GITEGA.

Date de publication : 01/09/ 2022

Date d'ouverture des offres: 20/09/ 2022

a. Objet de l'Appel d'Offres

1. La commune de Gitega invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction du Centre de Santé de Rubamvyi en Commune Gitega, le marché est en un seul lot.
2. La Commune de Gitega vient d'obtenir du Fond National d'Investissement Communal « FONIC » ; un financement mis à sa disposition par l'Etat Burundais sur l'exercice 2021-2022 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaire. La Commune de GITEGA à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements aux titres du marché **pour la réalisation des travaux de construction du Centre de santé de Rubamvyi en Commune Gitega, le marché est en un seul lot.**

Le marché sera financé par les Fonds de l'exercice 2021-2022 réservés sur le compte du FONIC.

2. SPECIFICATION DU MARCHÉ

Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en un seul lot. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **6 mois calendrier.**

3. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridique, technique et financière nécessaires à l'exécution du marché.

Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

4. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables au siège de la Commune Gitega situé à Gitega à partir de 8h00 ; dans les bureaux abritant la Commune Gitega.

L'achat du DAO est obligatoire pour tout soumissionnaire faisant une offre. Les quittances de paiement intitulé « achat DAO n° DNCMP/58/T/2022-2023 de cent mille (100 000fbu) francs burundais : **50 000 FBU** sur le compte N° 1101/001-04



ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et **50 000 FBU** au compte **N° 000 940** ouvert à **BIJE** au nom de la Commune de GITEGA. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres doit être adressée par écrit à Monsieur l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

5. VISITE DU SITE

Une visite guidée des sites sera organisée le 09/09/2022 à partir de 10h00. Le lieu de rencontre est au chef-lieu de la Commune Gitega.

6. PRESENTATION DE L'OFFRE

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de **(10,000 000 FBU)** dix millions de francs burundais. Les offres doivent être soumises à la commune de **GITEGA**. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

7. VALIDITE DES OFFRES.

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours **calendaires** à compter de la date limite de remise des offres.

8. DATE LIMITE DE DÉPÔT DES OFFRES.

Les offres seront déposées à la commune jusqu'au jour de l'ouverture des offres. Le jour de l'ouverture des offres (date limite de dépôt) le seront à 10h00 précises dans la salle building Communal au chef-lieu de la Commune Gitega. Toute offre reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération.

9. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et éventuellement d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 20/09/2022 à 10heures 30min. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP *conformément à l'article 22 du code des Marchés publics. Un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la dite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.*

10. CRITERES DE QUALIFICATION DES SOUMISSIONNAIRES.

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :



10.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché **de cinq cent millions (500 000 000 FBu)**;
4. Les statuts du soumissionnaire (personne morale);
5. L'Attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR en cours de validité;
6. Un certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
7. Une adresse fixe et connue du soumissionnaire;
8. Une copie d'un registre de commerce (RC);
9. Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original;
10. Attestation de non faillite du tribunal de commerce valide **d'au plus de 3 mois.**

10.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réceptions provisoires et définitives) et Le plan de charge des marchés en cours.

10.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à mesure de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité délivrée par une banque agréée, attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'Exécution du Marché.

Fait à GITEGA, le...**30**.../...**8**.../2022

Administrateur Communal de Gitega et
Personne Responsable des Marchés Publics

Dr. NDUWIMANA Jacques

